

Face à une demande de pétrole qui, selon les tendances des disponibilités et de la demande, se solderait en 1982 par un déficit national de 200,000 b/j, l'Office recommandait que les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers soient réduites progressivement, en causant le moins de tort possible aux régions des États-Unis qui dépendent actuellement des approvisionnements canadiens. Par la suite, le gouvernement a fixé sur les exportations une limite de 800,000 b/j pour la période de six mois se terminant le 30 juin 1975 et a engagé des pourparlers avec les provinces productrices en vue de réduire les exportations davantage à 650,000 b/j le 1^{er} juillet. La situation du marché américain a maintenu les exportations au-dessous des niveaux autorisés.

La quantité de pétrole qui peut être exportée est calculée chaque année, et un système de licences mensuelles garantit des approvisionnements suffisants pour satisfaire aux besoins du Canada. La formule fixe la quantité annuelle de pétrole brut disponible pour l'exportation en fonction de la quantité de pétrole qui peut être produite, de la demande canadienne et d'un facteur de conservation estimé pour l'année. Cette méthode a pour effet de réduire progressivement les exportations de pétrole à mesure que la période d'autosuffisance raccourcit dans la région du Canada alimentée en pétrole d'origine canadienne.

Les exportations de pétrole brut de l'Ouest canadien vers les marchés américains ont atteint un sommet de 1.1 million de b/j en 1973. En 1974, elles sont tombées en moyenne à 890,000 b/j, soit une baisse de 21.7%. Ce recul peut être attribué à la taxe canadienne à l'exportation imposée en 1974, laquelle a rendu le brut canadien moins attirant pour les raffineries du Midwest, et à la diminution des livraisons aux raffineries de Puget Sound, une partie de la capacité de la Trans Mountain Pipeline devenant nécessaire pour acheminer le brut de l'Ouest vers la côte et l'expédition vers l'Est du Canada.

Au début des années 70, la demande d'exportation de produits canadiens raffinés s'est accrue considérablement, surtout du fait que la demande de mazout lourd dans le Nord-Est des États-Unis a augmenté plus rapidement que la capacité de raffinage de la région. Cette demande accrue a été satisfaite essentiellement par deux grandes nouvelles raffineries, l'une à Saint-Romuald (Qué.) et l'autre à Point Tupper (N.-É.). La nouvelle raffinerie de Come-By-Chance (T.-N.), construite en 1972, a été également conçue à cette fin.

En raison des inquiétudes au sujet des disponibilités dans l'avenir, l'Office national de l'énergie a imposé des contrôles sur l'exportation des produits pétroliers en juin 1973. Les distributeurs doivent obtenir une licence annuelle d'exportation assujettie à un plafond. Les quantités autorisées pour 1974 comprenaient 2,164,000 barils d'essence automobile, 9,362,000 barils de distillats moyens, 50,895,000 barils de mazout lourd, ce qui donne un total de 62,421,000 barils. Les exportations effectives en 1974 se sont élevées à 43 millions de barils, soit approximativement 70% de la quantité autorisée.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a fait quadrupler les prix du pétrole en 18 mois. Au Canada, le gouvernement gelait le prix du pétrole brut à \$3.80 le baril en septembre 1973 et établissait des restrictions volontaires sur le prix des produits pétroliers. En janvier 1974, la Conférence des premiers ministres sur l'énergie prolongeait le gel du prix du pétrole brut et le gouvernement fédéral annonçait d'importantes mesures d'encouragement suivant lesquelles il paierait la moitié des immobilisations nécessaires pour les interconnexions électriques et pour la première centrale nucléaire dans chaque province, afin de réduire la dépendance de l'Est du Canada vis-à-vis du pétrole importé. Lors d'une autre conférence tenue en mars 1974, il a été convenu de fixer le prix du pétrole canadien à la tête du puits à \$6.50 le baril jusqu'en juin 1975. Le prix uniforme a été maintenu dans l'Est du Canada grâce à un programme de compensation qui subventionnait l'achat de pétrole étranger à prix fort par les raffineries importatrices. Les compensations pour les importations de pétrole se sont élevées à \$1,319 millions pour la période allant du 1^{er} janvier 1974 au 31 mars 1975.

L'accroissement de 26.7%, par rapport à 1972, de la consommation de brut canadien, évaluée à 346.3 millions de barils en 1974, indique un changement dans les régimes d'approvisionnement. Les importations, qui ont été remplacées sur le marché de Montréal par le brut canadien, n'ont augmenté que de 3.6% durant cette période. Le Venezuela était depuis longtemps le principal fournisseur de pétrole importé dans l'Est du Canada, mais cette situation s'est trouvée modifiée lorsque, au dernier trimestre de 1974, on a fait appel au pétrole brut du Moyen-Orient pour satisfaire une plus grande part de la demande à l'importation. On prévoit que cette tendance se poursuivra, en raison notamment de la baisse de la production de pétrole brut vénézuélien et parce que les raffineries de la côte est achètent au Moyen-Orient.